

SÉANCE EXTRAORDINAIRE

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE McMASTERVILLE

Procès-verbal de la séance extrait du livre des délibérations de la séance extraordinaire du conseil municipal de la municipalité de McMasterville tenue au Centre Communautaire Intégré de McMasterville, le mercredi 1^{er} mai 2019 à 18 heures, à laquelle sont présents monsieur le maire, Martin Dulac, madame Nadine Noizelier, conseillère ainsi que messieurs les conseillers Robert Pelletier, Jean-Guy Lévesque, Normand Angers et François Jean.

Monsieur Frédéric Lavoie conseiller, est absent de la présente séance.

Formant quorum des membres du conseil municipal, sous la présidence de monsieur le maire, Martin Dulac.

Me Sarah Giguère, directrice des Services juridiques et greffière adjointe par intérim et madame France Desautels, CPA, CA, secrétaire-trésorière adjointe sont également présentes.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-173Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT QU'un avis de convocation pour cette séance extraordinaire a dûment été donné, aux membres du conseil municipal, y compris les membres qui ne sont pas présents à l'ouverture de la séance ;

CONSIDÉRANT la réception de l'accusé de réception à cet effet pour attester de la connaissance de ladite séance extraordinaire, tel que requis par les dispositions du Code municipal du Québec incluant le projet d'ordre du jour suivant;

La séance est déclarée ouverte à 18h09.

Il est,
PROPOSÉ par madame Nadine Noizelier
APPUYÉ par monsieur Jean-Guy Lévesque
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté :

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour
2. Parole aux intéressés – Ordre du jour
3. Autorisation – Embauche – Direction générale
4. Période de questions
5. Levée de la séance

« ADOPTÉE »

Parole aux intéressés – Ordre du jour

Le président de la séance invite les membres de l'assistance à poser au conseil municipal toute question relative aux affaires de la Municipalité.

Aucune question n'est posée.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-174Autorisation – Embauche – Direction générale

CONSIDÉRANT QUE le poste de directeur(trice) général(e) et secrétaire-trésorier(ère) de la municipalité de McMasterville est vacant depuis le 20 mars 2019;

CONSIDÉRANT l'adoption de la résolution numéro 2019-77 lors de la séance du 25 février 2019 autorisant le conseil municipal à octroyer un mandat à la Fédération québécoise des municipalités (ci-après appelée : FQM) pour le processus d'embauche d'un directeur(trice) général(e) et secrétaire-trésorier(ère) pour la municipalité de McMasterville;

CONSIDÉRANT le processus d'embauche, réalisé conjointement par le service des ressources humaines de la FQM, le maire et le comité d'administration, ainsi que leurs recommandations;

CONSIDÉRANT QUE madame France Desautels, CPA, CA, secrétaire-trésorière adjointe, certifie que des crédits sont disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée ou qu'une appropriation au montant de la dépense est nécessaire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur François Jean

APPUYÉ par monsieur Normand Angers

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil municipal autorise l'embauche de monsieur Sébastien Gagnon au poste de directeur général et secrétaire-trésorier à temps plein, le tout aux taux et conditions convenus entre monsieur Sébastien Gagnon et la municipalité de McMasterville et ce, à compter du 6 mai 2019;

QUE le maire, monsieur Martin Dulac, soit et est autorisé à signer tout document afin de donner effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

Période de questions

Aucune question n'est posée.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-175

Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé,

Il est,

PROPOSÉ par madame Nadine Noizelier

APPUYÉ par monsieur Robert Pelletier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT:

QUE la séance soit levée à 18h11.

« ADOPTÉE »

Le maire,

La directrice des Services juridiques
et greffière adjointe par intérim

Martin Dulac

Me Sarah Giguère
